.

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES
COURANTES ET DE SERVICES

(C.C.P.)

Le pouvoir adjudicateur : GIP LABOCEA

ZOOPOLE
7 rue du Sabot
BP 30054
22440 PLOUFRAGAN

Cahier des Clauses Particulières

établi en application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, relatif à :

Acquisition d'un progiciel document unique et gestion des risques professionnels et accompagnement dans l'évaluation des risques

---

La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Procédure adaptée en application de l'article 27
du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

Date et heure limites de remise des candidatures et offres : jeudi 23 mars 2017 à 14:30

SOMMAIRE

Article 1 - Objet de la consultation – dispositions générales 4

1.1 - Contexte 4

1.2 - Objet du marché 4

Article 2 - Objectif 5

Article 3 - Organisation du projet 5

Article 4 - Aspect fonctionnel 6

4.1 - Architecture réseau de LABOCEA 6

4.2 - Les fonctionnalités attendues 7

Article 5 - Exigences techniques 7

5.1 - Généralités 7

5.2 - Document unique 7

5.3 - Notice de poste de travail 8

5.4 - Risques chimiques et biologiques 8

5.5 - Risques CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique) 8

5.6 - Accident de travail et maladie professionnelle 8

5.7 - CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) 8

5.8 - Analyse des risques 8

Document ne pouvant être reproduit sans l'accord du GIP «LABOCEA»

Article 6 - Démonstration logiciel et présentation de la démarche d'évaluation des risques..... 8

6.1 - Plateforme de démonstration avant sélection des dossiers..... 8

6.2 - Mise à l'épreuve après sélection des dossiers 9

6.2.1 Document unique et évaluation des risques 9

6.2.2 Risques chimiques.....**Erreur ! Signet non défini.**

6.2.3 Accident de travail, maladie professionnelle et bilan CHSCT 10

Article 7 - Développements complémentaires 10

7.1 - Avant mise en production 10

7.2 - Après mise en production 10

7.3 - Recette 11

Article 8 - Installation - Formation..... 11

8.1 - Installation de l'application..... 11

8.2 - Licence..... 12

8.3 - Interfaces 12

8.4 - Reprise de données existantes et mise à jour du document unique..... 13

8.5 - Formation et information 13

8.6 - Accès et archivage 13

Article 9 - Maintenance, garantie et assistance 13

9.1 - Maintenance 13

9.2 - Garantie et assistance..... 14

Document ne pouvant être reproduit sans l'accord du GIP «LABOCEA»

Article 1 - Objet de la consultation – dispositions générales

1.1 - Contexte

Les départements des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille et Vilaine ainsi que Brest Métropole ont rassemblé leurs laboratoires au sein d'un Groupement d'Intérêt Public, nommé LABOCEA.

Une partie des analyses réalisées par les laboratoires de LABOCEA sont faites dans le cadre des activités accréditées auprès du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 (la liste des sites et des portées sont disponibles sur www.cofrac.fr).
LABOCEA a pour objectif d'informatiser la gestion du document unique et la gestion des risques chimiques et biologiques sur ses cinq sites. Ce progiciel facilitera l'actualisation des données du document unique et l'évaluation des risques professionnels au sein du GIP LABOCEA.

LABOCEA regroupe 5 sites :

- Ploufragan (siège social), Côtes-d'Armor ;
- Quimper, Finistère ;
- Brest, Finistère ;
- Fougères, Ille-et-Vilaine ;
- Combourg, Ille-et-Vilaine.

1.2 - Objet du marché

Ce cahier des clauses particulières décrit les besoins en termes de fonctionnalités pour une gestion informatisée du document unique et de l'évaluation des risques professionnels dont les risques biologiques et chimiques, équipant en réseau les 5 sites distincts et répondant à la réglementation. Il permet également de vérifier les conditions d'installation du progiciel, ainsi que les coûts financiers à prendre en compte.

Le terme progiciel dans le présent marché est défini comme étant un logiciel applicatif générique prévu pour répondre à des besoins ordinaires. Ce terme s'oppose aux « logiciels spécifiques » développés pour une organisation spécifique et conçus pour répondre à ses besoins spécifiques.

Le cahier des charges doit permettre de vérifier également qu'un prestataire puisse répondre à nos besoins d'accompagnement pour l'évaluation des risques professionnels sur le terrain, ainsi que les coûts financiers à prendre en compte pour cette partie du travail.

Document ne pouvant être reproduit sans l'accord du GIP «LABOCEA»

Article 2 - Objectif

L'objectif est de choisir un progiciel simple d'utilisation, facilement paramétrable et adaptable par rapports à nos besoins exprimés.

Le GIP LABOCEA a pour objectif d'uniformiser son document unique et de poursuivre l'évaluation des risques d'expositions professionnels sur l'ensemble de ses 5 sites. Le GIP souhaite se doter d'un outil qui permette :

- La gestion informatisée du document unique et sa mise à jour ;
- La gestion informatisée de l'évaluation des risques chimiques et biologiques pour chaque poste ;
- La production de notices de poste de travail indiquant les risques, les mesures de sécurité à adopter et les formations nécessaires ;
- La gestion des dossiers de suivi de carrière des agents : expositions professionnelles et intégration au compte pénibilité ;
- La gestion de l'enregistrement des accidents de travail, des maladies professionnelles et la rédaction d'un bilan annuel de ces accidents ;
- Le suivi des plans d'action et enquêtes menés pour améliorer les conditions de travail en termes de sécurité et de santé au travail.

De plus, ce nouveau document unique consolidé entre les 5 sites sur une même base informatique devra être réalisé à partir des données déjà existantes et par un travail d'analyse des risques au plus près des équipes de travail pour les compléter. Ce travail de mise à jour devra être présenté et chiffré en parallèle de l'offre progiciel. Une visite sur site pourra être demandée par le candidat en amont à la remise de l'offre. Cette visite sera réalisable la semaine 07 soit du 13 au 17 février 2017 entre 9h et 12h et de 14h à 17h sur le site de Ploufragan.
Dans le même temps, le listing des produits chimiques utilisés sur chacun des postes de travail sera complété et utilisé pour réaliser une évaluation des risques professionnels d'exposition.

Article 3 - Organisation du projet

LABOCEA prévoit l'installation du progiciel sur ses cinq sites durant le premier semestre 2017. Les données des documents uniques déjà existants sur les différents sites seront récupérées, vérifiées et complétées par un travail de terrain pour permettre de déboucher sur un document unique consolidé. Dans le même temps, le listing des produits chimiques sera poursuivi pour permettre d'évaluer les risques professionnels d'exposition des agents sur l'ensemble des postes de travail du GIP LABOCEA à la fin de l'année 2017. La formation des administrateurs et la mise en production du progiciel devra être effective durant le premier semestre 2017.

Les référents LABOCEA pour ce projet seront d'une part les responsables Sécurité Mme DANGUY DES DESERTS et M. Stéphane LE GRAET et d'autre part un référent informatique pour l'application M. Patrick MOISAN.
Le candidat devra apporter à LABOCEA une méthodologie de déploiement détaillant les différentes étapes, ainsi qu'un planning prévisionnel.

Document ne pouvant être reproduit sans l'accord du GIP «LABOCEA»

Article 4 - Aspect fonctionnel

4.1 - Architecture réseau de LABOCEA

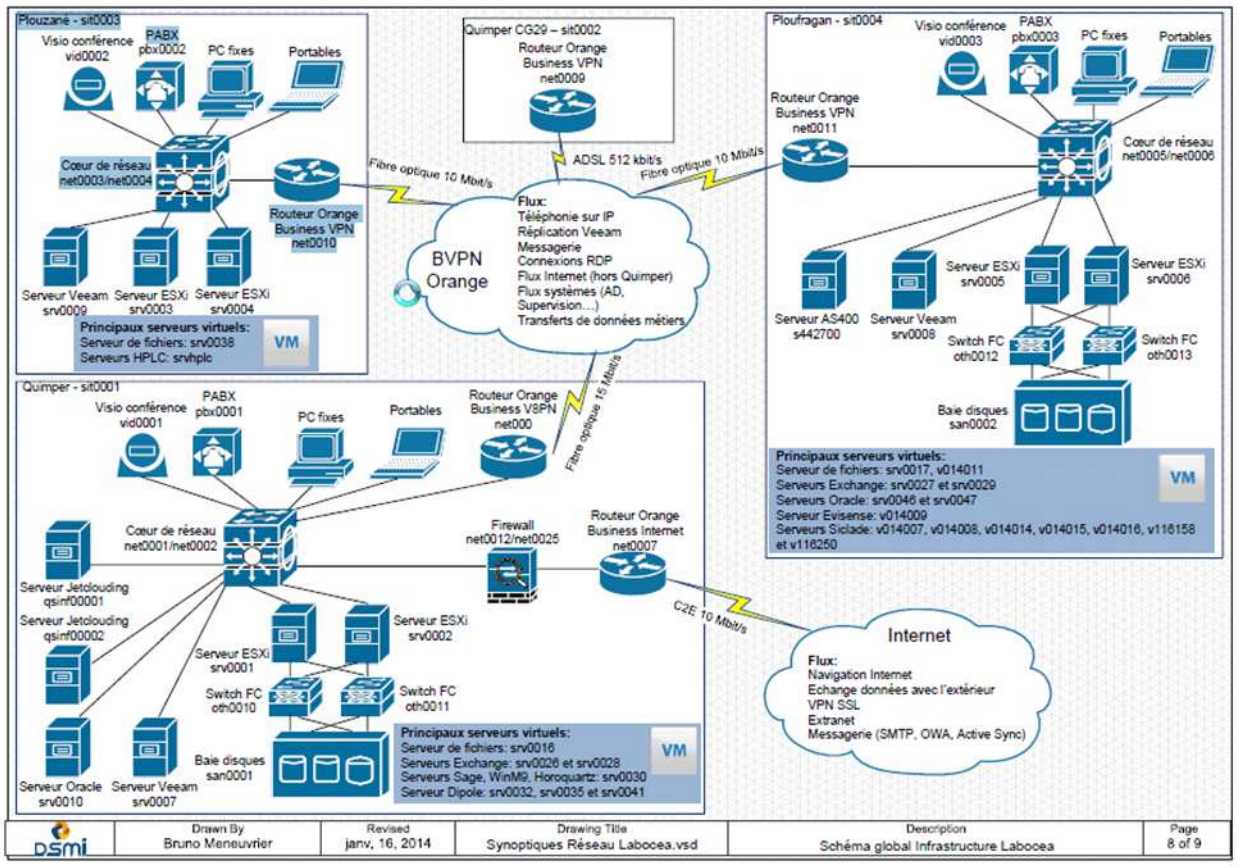

Le progiciel devra être compatible avec le système d'exploitation et notre architecture réseau (voir schéma). Voici les composantes de notre réseau :

- Authentification : SSO - Annuaire LDAP ou LDAPS
- Serveur : Virtualisation VMWare (version 5.1)
- Systèmes d'exploitation Windows 2012 - Debian
- Poste : Windows 7 64 bits
- Libre office - Office 2000 - Office 2013
- Antivirus AVG
- Outlook
- Base de données : Postgres, SQL, Oracle, MySQL
- Messagerie : Exchange
- Navigateur : IE11, Chrome
- Flux : HTTPS

Le progiciel devra être compatible avec les nouvelles versions des différentes composantes de notre réseau.

Document ne pouvant être reproduit sans l'accord du GIP «LABOCEA»

4.2 - Les fonctionnalités attendues

Le progiciel devra avoir des fonctionnalités en adéquation avec la démarche processus de LABOCEA, en prenant en compte ses contraintes normatives. Il doit pouvoir s'intégrer dans le système d'information existant. Son usage devra être convivial, ergonomique, facilement paramétrable avec une facilité de prise en main et d'utilisation.

Article 5 - Exigences techniques

Les exigences techniques sont classées selon 8 catégories détaillées dans le classeur Excel nommé « mémoire techniques » avec différentes feuilles :

- Généralités (feuille Généralités)
- Document Unique (D.U. : feuille document unique)
- Fiche de poste (feuille fiche de poste)
- Risques chimiques et biologiques (feuille risques chimiques)
- Risques CMR (feuille risques CMR)
- Accident de travail et maladies professionnelles (feuille accident de travail)
- CHSCT (feuille CHSCT)
- Analyse des risques (feuille analyse des risques)

Parmi les exigences listées dans ces feuilles, celles en rouge dans la colonne A du « mémoire technique » sont obligatoires. La réponse à l'offre doit être réalisée dans la colonne C en vert par le candidat.

Chaque exigence est représentée par un numéro et sera évaluée à partir de la réponse du candidat. La note totale sera abaissée à chaque exigence obligatoire (en rouge) non respectée.

5.1 - Généralités

Les exigences générales du progiciel sont développées dans le « Mémoire technique » du numéro 1 à 13.

5.2 - Document unique

Les exigences concernant le document unique, sa mise en place et ses mises à jour sont développées dans le « Mémoire technique » du numéro 14 à 21.

Document ne pouvant être reproduit sans l'accord du GIP «LABOCEA»

5.3 - Notice de poste de travail

Les exigences concernant les notices de poste de travail et leur contenu sont développées dans le « Mémoire technique » du numéro 22 à 26.

5.4 - Risques chimiques et biologiques

Les exigences concernant l'évaluation des risques chimiques sont développées dans le « Mémoire technique » du numéro 27 à 40.

5.5 - Risques CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique)

Les exigences concernant l'évaluation des risques CMR sont développées dans le « Mémoire technique » du numéro 41 à 52.

5.6 - Accident de travail et maladie professionnelle

Les exigences concernant la gestion des accidents de travail et la production d'un bilan annuel sont développées dans le « Mémoire technique » du numéro 53 à 68.

5.7 - CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

Les exigences souhaitées sont développées dans le « Mémoire technique » du numéro 69 à 70.

5.8 - Analyse des risques

Les exigences souhaitées sont développées dans le « Mémoire technique » du numéro 71 à 75.

Article 6 - Démonstration logiciel et présentation de la démarche d'évaluation des risques

6.1 - Plateforme de démonstration avant sélection des dossiers

L'offre intégrera une plateforme de démonstration du progiciel au moyen d'un accès internet sécurisé permettant d'apprécier les fonctionnalités qui répondent aux exigences techniques mentionnées dans le présent CCP. Cet accès devra être possible pour tous les sites LABOCEA jusqu'à la notification du marché.

Document ne pouvant être reproduit sans l'accord du GIP «LABOCEA»

6.2 - Mise à l'épreuve après sélection des dossiers

Le candidat aura 2 heures pour exposer les différentes fonctionnalités du progiciel et la démarche d'évaluation des risques en fonction des exigences techniques, précédemment présentées.
Il n'est pas demandé au candidat d'avoir un exemple entièrement finalisé, mais de présenter, à partir du CCP et des éléments ci-dessous, les possibilités du progiciel et la démarche d'actualisation de l'évaluation des risques proposée.

Lors de cette mise à l'épreuve, le candidat devra présenter des cas concrets sur les points suivants :

6.2.1 Document unique et évaluation des risques

Afin que LABOCEA puisse mieux appréhender les fonctionnalités et l'application du progiciel, il sera proposé au candidat des exemples types des situations de travail traitées dans le document unique pour les activités suivantes :

1. Activité Autopsie et Parasitologie
2. Activité Amiante
3. Activité Chimie

Les données complètes sont présentées dans les feuilles document unique du fichier « données d'application ».
L'activité 1 (Autopsie et Parasitologie) n'est réalisée que sur les sites de Ploufragan, Quimper et Fougères, l'activité 2 (Amiante) sur le site de Quimper et l'activité 3 (Chimie) sur l'ensemble des sites LABOCEA. Chacune de ces activités devra être décrite par le candidat dans le document unique fourni par le progiciel.

Un planning prévisionnel du travail de terrain à réaliser pour compléter les données du document unique sera également présenté. Il sera accompagné d'un ou plusieurs scénarios pour l'évaluation des risques professionnels et d'une présentation de la méthodologie adoptée.

6.2.2 Risques chimiques

De plus, une évaluation des risques, une notice de poste de travail ainsi que des données spécifiques concernant les risques chimiques et CMR (fiche individuelle d'exposition) devront être apportées par le progiciel à partir des données de la feuille « risques chimiques » du fichier données d'application. Des données concernant les équipements de protection collectifs et individuels, les fiches de données sécurité (FDS) et les bonnes pratiques sont attendues. Le progiciel devra également permettre une analyses des données d'entrée pour définir la répartition des risques, mettre en avant les risques majeurs et faciliter la mise en place de plans d'action.

La méthodologie et le planning prévisionnel mis en place pour compléter le référencement des produits chimiques et l'évaluation du risque devront être présentés.

Document ne pouvant être reproduit sans l'accord du GIP «LABOCEA»

6.2.3 Accident de travail, maladie professionnelle et bilan CHSCT

Le progiciel devra permettre de référencer les accidents de travail et de produire un bilan annuel qui sera transmis au CHSCT de LABOCEA. Le candidat devra utiliser les données de la feuille accident de travail du fichier « données d'application » pour présenter les fonctionnalités de sa solution.

Ces données seront communiquées aux candidats sur demande par mail auprès de Mme Olwen DE CHAURAND (Olwen.DECHAURAND@labocea.fr) après contractualisation d'un engagement de confidentialité.

Article 7 - Développements complémentaires

7.1 - Avant mise en production

Cette prestation concerne les activités de paramétrage et de développement, avant mise en production, en particulier pour prendre en compte certaines adaptations métier.
Chaque module fera l'objet de tests unitaires et de tests fonctionnels sur une base test.

Les livrables attendus sont :

- les spécifications détaillées des développements réalisés ;
- les cahiers de résultats de tests ;
- les modules paramétrés ;
- la documentation (installation, exploitation, paramétrage, configuration, dictionnaire de données, manuel utilisateur).

Les livrables demandés seront en langue française et fournis en deux exemplaires : format papier et format électronique.

Le candidat précisera dans son offre le coût pour le paramétrage de la solution par rapport aux exigences définies dans le présent CCP.

7.2 - Après mise en production

S'il est nécessaire de réaliser des développements supplémentaires après mise en production du système, LABOCEA demande de disposer, dans le dossier de réponse du candidat, des coûts liés à ces éventuels développements.

LABOCEA devra disposer d'une base test afin d'évaluer les développements avant la mise en production.

Il s'agit de prendre en compte les activités :

- d'étude technique ;
- de réalisation ;
- de tests unitaires (tests d'intégration et de non-régression compris) et tests fonctionnels pour chaque module ou workflow.

Document ne pouvant être reproduit sans l'accord du GIP «LABOCEA»

Les livrables attendus sont :

- le descriptif des développements réalisés ;
- les cahiers de résultats de tests ;
- les modules développés ;
- la documentation (installation, exploitation, paramétrage, configuration détaillée).

Les livrables demandés seront en langue française et fournis en deux exemplaires : format papier et format électronique.

Le candidat précisera dans son offre les coûts associés à ces éventuels développements supplémentaires.

7.3 - Recette

Il s'agit de s'assurer que le système complet, matériel, progiciel et prestation, correspond bien à la définition des besoins tels qu'ils sont exprimés dans le présent CCP.
Le titulaire assistera LABOCEA dans les vérifications d'aptitudes et vérifications de service régulier. Pour ce faire, il proposera des scénarios/plans de test et spécifiera la nature et le descriptif des tests à réaliser.

Livrables attendus :

- plan/scénario de test ;
- descriptif des tests à réaliser.

Les livrables demandés seront en langue française et fournis en deux exemplaires : format papier et format électronique.

Le candidat précisera dans son offre les coûts associés à cette assistance.

Article 8 - Installation - Formation

8.1 - Installation de l'application

Le candidat devra fournir les prérequis serveur, préciser leur nombre, la puissance, le disque, les logiciels bureautiques, le navigateur, etc…

De la même manière, il devra fournir les prérequis poste, préciser leur puissance, le disque, et préciser tous les applicatifs et les navigateurs de poste que l'on peut utiliser.

Le candidat devra faire l'installation de l'application sur le serveur de LABOCEA, en privilégiant la virtualisation des serveurs. Le serveur sera fourni par LABOCEA.

Le candidat devra fournir la procédure d'installation de l'application sur les postes, qui sera réalisée par LABOCEA. Les postes seront fournis par LABOCEA.

Document ne pouvant être reproduit sans l'accord du GIP «LABOCEA»

Le candidat précisera la recette de l'application ; sa validation finale. De même, il précisera les performances du progiciel (temps de réponse, capacité de stockage, les limites en taille de fichier et taille de la base de données).

Le candidat devra fournir les procédures d'installation de sauvegarde, et de reprise après incident.
Le progiciel devra s'intégrer dans notre architecture avec sécurisation.
Le candidat précisera les spécifications techniques : base de données, port réseau, flux, composants de l'application.

Si possible, l'authentification Windows d'un utilisateur permettra d'accéder directement au progiciel (sans nécessité d'indiquer un mot de passe). Si cela n'est pas le cas, le candidat devra nous le préciser.

8.2 - Licence

Le candidat précisera dans son offre :

- sa politique de gestion des licences (par serveur, par utilisateur, par processeur, minimum d'utilisateurs / de licence obligatoire, etc),
- les différents profils de licences (utilisateur, administrateur,…),
- si la réinstallation du dit progiciel nécessite un code lié à la machine, ou autre.

Le titulaire fournit pour une durée illimitée les clés des licences, activables en hors-ligne (déconnecté d'internet), soit sur support physique, soit sur support papier.
Les licences seront acquises et donc payées au fur et à mesure du besoin.

8.3 - Interfaces

Le candidat du progiciel devra décrire ses possibilités d'interfaçage avec d'autres bases existantes (FDS, management de la qualité et gestion documentaire, logiciel Ressources Humaines).
Une précision sera apportée si le progiciel peut reprendre les bases d'utilisateur dans son propre fonctionnement, et également, le lien avec les applications existences (base utilisateur unique).

Les différents modules du progiciel devront communiquer entre eux, afin de ne pas avoir une redondance des données.

Document ne pouvant être reproduit sans l'accord du GIP «LABOCEA»

8.4 - Reprise de données existantes et mise à jour du document unique

Le progiciel devra permettre la reprise des documents et des données actuels sous différents formats (libre office, office, open office, etc...), pour les transposer dans son propre format, sans modifier leur contenu. Le candidat devra préciser les modalités de reprise de la documentation telle qu'elle existe, et décrire le dispositif d'importation des données externes (FDS, Cerfa…). Une prestation de mise à jour des données du document unique par un travail de terrain sur les différents sites du GIP LABOCEA devra également être proposée.

8.5 - Formation et information

Le candidat devra décrire le type de formation, sa durée en nombre de jours, son prix, le nombre de personnes par session et le contenu détaillé.

A l'issue de chaque formation, les participants rempliront un questionnaire de satisfaction qui sera remis à l'administration. Si une formation n'atteint pas l'objectif minimal de satisfaction, le candidat retenu s'engage à réaliser une nouvelle session de formation financièrement à sa charge, en apportant les modifications nécessaires spécifiquement sur les critères qui n'ont pas donné satisfaction.

Dans le cadre de la prestation de mise à jour du document unique, une information pour sensibiliser l'ensemble des salariés du GIP LABOCEA à cette nouvelle démarche informatisée devra être intégrée dans l'offre.

8.6 - Accès et archivage

Le candidat devra pouvoir prendre la main à distance sur les résolutions de problèmes, via un accès VPN. Si ce n'est pas le cas, il devra préciser les modalités pour pouvoir le réaliser autrement.

Le progiciel doit permettre l'accès en lecture à la base de données, via ODBC, avec une connexion par mot de passe.

Le candidat devra préciser la fonction d'archivage des données, et sa périodicité.

Article 9 - Maintenance, garantie et assistance

9.1 - Maintenance

Le candidat devra fournir les différents types de contrat de maintenance, avec leur contenu, leur périodicité et leur tarification.
Les montées de version devront être intégrées dans le contrat de maintenance.
En cas de montée de version, le candidat devra préciser les évolutions des fonctionnalités des modules et tous les impacts associés. Il devra informer et former un groupe d'utilisateurs désignés au sein de LABOCEA à ces évolutions.

Document ne pouvant être reproduit sans l'accord du GIP «LABOCEA»

9.2 - Garantie et assistance

Les conditions de garantie devront être précisées.

Le candidat devra nous préciser le support sur lequel nous pouvons avoir de l'assistance, avec les heures d'accessibilité. Il indiquera s'il est possible de créer des tickets et son engagement sur le délai de réponse et de correction des problèmes rencontrés.

Le candidat devra nous indiquer la durée de vie de l'application et de son support. Les coûts éventuels d'assistance, hors contrat de maintenance, seront précisés.

Lu et approuvé et bon pour accord sans modification,

(Signature et tampon du candidat)

Le

Document ne pouvant être reproduit sans l'accord du GIP «LABOCEA»